



# Le TriviCourtois

n°5 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Janvier 2016

## Le mot du Maire

 A l'aube de l'année 2016, je présente à tous les lecteurs du TriviCourtois n°5, mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

En ce début d'année, c'est aussi l'occasion pour le maire de vous livrer ses espoirs et ses inquiétudes pour notre Commune. J'avais, dans le N° 4, évoqué, entre autres sujets d'actualité, l'application du 3<sup>ème</sup> volet de la loi Notre [loi du 7 août 2015 : « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »] qui va, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2017, changer ce que nous connaissions du fonctionnement de notre intercommunalité [la Com. Com.] mis en place en 2003. Ce changement, à marche forcée, dans un délai très court, oblige les élus communautaires et communaux à s'adapter, à adapter l'intercommunalité aux nouvelles règles du jeu imposées par l'Etat. Votre Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet de modification de la carte de l'intercommunalité du Préfet de l'Ain, lors de sa réunion du 11 décembre 2015. Cette modification propose pour notre commune d'appartenir à une grande intercommunalité regroupant 7 intercommunalités à savoir : Bourg-en-Bresse Agglomération, les cantons de Coligny, Montrevel-en-Bresse, La Vallière, Treffort en Revermont,



Bresse Dombes Sud Revermont et le canton de Saint-Trivier-de-Courtes, considérant qu'une grande majorité des 77 communes a donné un avis favorable à ce nouveau périmètre, tout en regrettant généralement le manque de temps pour bien mesurer tous les enjeux. Elles ont sans doute par intuition, opté pour une participation active, afin de s'adapter à ce nouveau contexte législatif. Cette nouvelle étape, dans notre vie quotidienne, doit, comme nos prédécesseurs l'ont fait avant nous en créant syndicats, districts, communautés, ententes coopératives, nous permettre de nous adapter aux grands enjeux de notre société et participer ainsi au développement de notre territoire dans une dynamique gagnant-gagnant d'un bassin de vie auquel

nous appartenons réellement et qui comprend : lycées, universités, hôpitaux, administrations, gares, sports, culture, loisirs, bassin d'emploi, axe CD 975 pour le transport en commun... Le milieu urbain a besoin du milieu rural pour son espace et sa qualité de vie, le milieu rural a besoin du milieu urbain pour son potentiel économique et ses offres de service. La réussite de cette Nouvelle Organisation Territoriale dépendra de la qualité du travail des élus et des techniciens durant cette année 2016, mais aussi les années suivantes. Des décisions qui seront prises dépendra notre avenir et notre intérêt à adhérer à ce changement.

**Je vous souhaite  
une bonne année et Bonne Santé !**

# Le point sur la loi NOTRe

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

## Où en sommes-nous dans l'avancement de l'application de cette loi en ce début d'année ?

- Les 77 Communes concernées et les 7 communautés ont donné un avis au Préfet sur son schéma,
- La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a 3 mois pour se prononcer sur le projet en tenant compte des avis recueillis.
- Il appartient, ensuite, au Préfet d'arrêter le schéma de coopération intercommunale avant le 31 mars 2016.

Depuis la promulgation de cette loi, un groupe de travail est en place pour définir les enjeux de ce nouveau territoire. Dans une 1<sup>ère</sup> phase (avant l'avis des communes) le choix a été fait d'une méthode de travail, partagée entre les Présidents et les représentants des intercommunalités, en lien avec le Conseil Départemental, et une étude prospective, juridique et financière a été confiée à des spécialistes pour :

- identifier l'ensemble des points de discussion du projet de la future intercommunalité à 7 qu'il faudra traiter dans la phase 2 ;
- poser les principes constitutifs du nouvel ensemble et les principales règles de fonctionnement.

Il est ressorti, de ce travail quatre enjeux :

- Quel projet ?
- Quelles compétences ?
- Quelle gouvernance ?
- Quels équilibres ?

Les conclusions de cette phase 1 ont été soumises aux 7 Conseils Communautaires.

## Nous entrons donc dans la phase 2

L'avis favorable de la grande majorité des 77 communes conforte notre vision que la réussite de ce challenge motivant est porteur de sens pour notre avenir : celui d'un bassin de vie qui verra se renforcer le poids de l'agglomération bressane pour consolider son rayonnement Départemental et s'affirmer davantage dans la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le travail qui devra être produit par les élus de notre territoire durant 2016, avant la fusion, devra être axé sur un rapprochement de toutes ces intercommunalités de ce bassin de vie, pour partager une nouvelle ambition et imaginer un grand projet, dans le respect des particularités de chacun : ville centre, communes urbaines et rurales.

# L'essentiel de la commune

## Fin de travaux sur les remparts et l'esplanade du Petit Tour

Après le mur des remparts côté presbytère, c'est le mur côté brasserie qui a été consolidé. Les joints des carrons refaits, la pose du portail de la cure et de la brasserie a pu avoir lieu. Aujourd'hui, les fortifications ont fière allure et sont une étape remarquable sur le circuit d'interprétation.



Portail de la cure

## L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

Les propriétaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) bénéficiaient d'un sursis pour satisfaire aux obligations d'accessibilité, à condition d'établir un agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). La commune ayant plusieurs ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, a confié la mission à un architecte. Les dossiers ont été déposés dans le délai imparti.

## Bungalows pour le stade de rugby

Une entreprise pontevalloise a offert dix bungalows en très bon état au club de rugby. Ces structures permettront d'aménager une salle de 100 m<sup>2</sup>, que le RCHB pourra utiliser pour ses différentes manifestations. La commune a participé à leur installation.

## La Maison DOUCET

La réhabilitation de l'immeuble DOUCET situé près de l'église, est en cours. Le toit a été refait. Ce bâtiment appartient à la commune qui le loue (bail emphytéotique) à la SEMCODA. Deux appartements à l'étage et un local commercial en rez-de-chaussée sont créés. Le montant des travaux, 300 000 €, est financé par SEMCODA.

## Brasseur de la station d'épuration

Il y a quelques mois, la station de Roujus a été « réhabilitée ». D'autres aménagements étaient réclamés par la police de l'eau (brasseur des boues, règle graduée...). Depuis novembre, ces appareillages sont installés. Coût 20 000 € TTC. Pour rendre la station entièrement conforme aux exigences de la DDT 01, nous devons encore installer une unité de déphosphatation.



## Délégations extérieures

Parmi les représentations et implications extérieures du Conseil Municipal, il en est une qui concerne l'EHPAD (Établissement Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) : la Résidence du Docteur Perret ; un établissement Public autonome, relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), dirigé par un Directeur, le représentant légal, et administré par un Conseil d'Administration. Le décret 2005-1260 du 4/10/2005 fixe à 12 membres la composition du Conseil d'Administration, relevant d'une seule Commune :

- **3 représentants du Conseil Municipal** : Le Maire Michel BRUNET qui en assure la Présidence pour ce mandat, Christelle Bortolotti et Eric Darbon.
- **3 représentants du Conseil Départemental de l'Ain** : Valérie Guyon, Guy Billoudet et Clotilde Fournier.
- **2 représentants du Conseil de Vie Sociale**,
- **2 représentants du personnel** : le Médecin Coordinateur et un élu par les agents,
- **2 personnes qualifiées.**

**Sa mission** : il définit la politique générale de l'établissement, notamment sur le projet d'Établissement ainsi que les programmes d'investissement. Il vote le budget, les décisions modificatives, les comptes financiers, les affectations de résultats. Il décide des emprunts, autorise les actions en justice et établit le tableau des emplois du personnel et le règlement de fonctionnement, entre autres. Le comptable de l'établissement est le comptable du Trésor relevant de la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) Pour le financement de l'EHPAD, 3 sources se combinent :

- le forfait « Soins » au titre de l'Assurance Maladie,
- le forfait « Dépendance » à la charge du Département avec un ticket modérateur restant à la charge du résident,
- le tarif « Hébergement » payé par le résident (ou la famille), pris en charge, en cas de difficultés, par le Département, au titre de l'Aide Sociale.

L'EHPAD de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES accueille 91 résidents et gère également un SSIAD (Service de Soins à Domicile) de 26 places. Avec un effectif de 70,95 ETP (Equivalent Temps Plein), l'équipe pluridisciplinaire garantit le bien-être physique de la Personne Agée accueillie, adapte l'accompagnement personnalisé aux besoins des résidents et crée un lieu de vie agréable au quotidien.



## Voirie

De nouvelles places de parc pour voitures ont été créées sur l'Espace de La Fresque, à l'emplacement du bac à sable. Ce nouvel aménagement permet d'augmenter la capacité de stationnement devant les écoles.

## Prévention routière

Le collège, en partenariat avec la gendarmerie (EDSR) a fait une initiation à la conduite pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.



## Sécurité

Il est rappelé que le stationnement sur les trottoirs, les arrêts de bus et les passages piétons est interdit (article R417-11 du code de la route). L'infraction est passible d'une amende de 135 Euros (Décret n°2015-808 JO du 4 juillet 2015). Depuis peu, la commune est équipée d'un système de verbalisation électronique.

# État civil

## NAISSANCES

8/07/2015 : PENAL Raphaël  
01/08/2015 : CIROT TILLOI Ilan  
03/09/2015 : DAGUET JOBIN Maëlys  
11/09/2015 : DOURY Inès et DOURY Charline  
21/09/2015 : GOUILLART Lorenzo  
09/10/2015 : VERNAY Silas  
11/10/2015 : LESCURE Valentin  
27/11/2015 : CLAIN Mey- leen  
10/12/2015 : GIRARDCLOS Lylou  
20/12/2015 : GAZELLE Léo-Paul

## DÉCÈS

### À la maison de retraite :

- Mme Marie Louise DELAYAT veuve GUIDARD, le 09/08/2015, née le 11/08/1921
- Mme Suzanne BOUVARD veuve GENTON, le 12/12/2015, née le 10/06/1924
- Mme Anna BOURDON veuve VEUILLET, le 19/12/2015, née le 17/03/1929
- Mme Marie Louise THEVENARD veuve MOISSONNIER, le 27/09/2015, née le 13/04/1922
- Mr René Paul VELON le 12/10/2015, né le 16/05/1926
- Mme Alice Raymonde CINTAS-GRIMAS le 30/10/2015, née le 7/05/1929
- Mme Micheline Jeanne Andrée DRUMAIN veuve BACCHETTA, le 17/11/2015, née le 25/07/1926
- Mr Aimé Raymond DEBOST le 18/11/2015, né le 23/02/1922
- Mme Marcelle Céline Alice JANAUDY épouse BESSON le 14/12/2015, née le 4/09/1921
- Mr Paul Emile PAUGET, le 20/12/2015, né le 1/09/1925

### Autres :

- Mme Maria De Jesus GONCALVES épouse DO SEIXO, le 18/10/2015 à Pont de Vaux, née le 8/07/1932
- Mr René Hippolyte DEBOST le 6/11/2015 à Fleyriat, né le 29/06/1922
- Mme Arlette Bernadette GENETET veuve GUILLET le 8/12/2015 à Fleyriat, née le 12/12/1930

# Le marché de Noël

Avec ses 42 exposants, le marché de Noël 2015 a été riche d'artisanat et de terroir. De nombreuses animations ont jalonné la journée : fanfare, maquillage pour les enfants, visite

du Père-Noël... Une journée qui s'est terminée à 18 h par un feu d'artifice, offert par la municipalité. Merci au comité des fêtes et à l'indéfectible présence des bénévoles.

# Forum des associations



22 associations, proposant plein d'animations, ont participé au forum du 5 septembre dernier. Le livret d'accueil a été remis aux nouveaux arrivants. En

résumé de cette soirée, nous disons : **MERCI aux associations et BIENVENUE aux nouveaux habitants !**



# Journal Electronique d'Information (JEI)

Un nouveau panneau (JEI) a été posé. Plus grand, il est plus lisible. Il vous informe sur la

vie de la commune et celle des associations qui peuvent ainsi faire paraître leurs manifestations.

# SIEL Bleu

L'activité physique adaptée proposée par le C.C.A.S, qui a lieu au Foyer Logement, est une réussite. Les exercices auront encore cours en ce début d'année.



# Illuminations

Les anciennes illuminations devenues obsolètes, n'étaient plus aux normes. Une décoration plus moderne, achetée d'occasion, a embelli le centre du village pendant les fêtes.